
PRODUCTION DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Avis aux électrices et aux électeurs qui souhaitent déposer leur CANDIDATURE lors de l'élection municipale partielle qui aura lieu le 31 mai 2026.

La date limite est le **1er mai 2026** pour produire une déclaration de candidature à l'endroit suivant :

***Bureau de la Municipalité de Sainte-Claire
135 rue Principale Sainte-Claire***

**Notez que les déclarations de candidature
sont acceptées:**

du 17 avril 2026 au 1^{er} mai 2026 à 16 h 30

Les conditions pour être éligible à un poste de membre du conseil :

- Avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale
- Être domicilié sur le territoire de la municipalité depuis au moins six mois ou être propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours et ce, à la date du scrutin.
- Ne pas être dans une situation d'inéligibilité

La déclaration de candidature doit comporter un minimum de 5 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Les formulaires de déclarations de candidature sont disponibles sur le site internet de la municipalité ou au bureau municipal. Un rendez-vous auprès de la présidente d'élection est OBLIGATOIRE pour la remise de documents.

Émilie Guillemette, présidente d'élection
135 rue Principale
Sainte-Claire (Québec) G0R 2V0
(418) 883-3314 ✉ direction@ste-claire.ca